



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du **4 décembre 2018 à 19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant le règlement de zonage, à savoir :

- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 6 066 852 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis sur le boulevard J.-André-Deragon, que la hauteur du bâtiment principal du terrain n° 5 soit de 1 étage contrairement au règlement de zonage qui prévoit 2 étages minimum lorsqu'adjacent au boulevard J.-André-Deragon;
- demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 5 037 512 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 224 rue du Bordeaux, que la piscine hors-terre soit installée à 1,38 mètre contrairement au règlement de zonage qui prévoit 1,50 mètre minimum;

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 14 novembre 2018.

La greffière,  
M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe, OMA